Arrêté n° DS 03-07-2018-01 portant délégation de signature
Monsieur Julien MICHEL, *Directeur de l'unité de formation Mathématiques*
UFR Sciences fondamentales et appliquées

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées en date du 25/03/2014, portant élection de Monsieur Yves BERTRAND, Directeur de l'UFR ;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées portant élection de Monsieur Julien MICHEL, Directeur de l'unité de formation Mathématiques, à compter du 01/02/2018 ;

Arrête

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Julien MICHEL, Directeur de l'unité de formation Mathématiques, de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement ;
- Les arrêtés de prise en charge des frais de mission ;
- Les autorisations d'invitation des personnalités extérieures ;

Article 2 : Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Julien MICHEL, Directeur de l'unité de formation Mathématiques, de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;

Article 3 : Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Julien MICHEL, Directeur de l'unité de formation Mathématiques, de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement des dépenses et frais de mission dans la limite d'un montant de 5.000 € HT ;
- Tous les actes de liquidation et de mandatement de la dépense (attestation de service fait) ;
- Tous les actes de certification du service fait ;
- Tous les actes d'ordonnancement de la recette ;

Direction des Affaires Juridiques /RD - Université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex

Article 4 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 27 août 2018
Le délégataire,

Monsieur Julien MICHEL

Fait à Poitiers le 3 juillet 2018
Le Président de l'Université

Yves JEAN

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

UNIVERSITE DE POITIERS
31. AOU. 2018
Direction des affaires juridiques